

PRODUITS DE BOULANGERIE

Le rapport sur ce secteur est axé sur un groupe de produits comprenant, selon la classification américaine, les biscuits, les gâteaux, les pâtisseries et autres produits de boulangerie semblables, y compris les gaufrettes non comestibles. Consultez le rapport même pour obtenir des renseignements plus détaillés sur le marché américain et sur les droits appliqués par les États-Unis, de même que des indices sur les possibilités d'exportation de cette catégorie de produits. Ce rapport contient les points saillants suivants :

Marché des importations américaines

Le tableau ci-dessous montre la valeur des importations totales des États-Unis dans ce secteur, en 1986, et la part du marché détenue par quatre régions exportatrices.

Régions	Marché des importations américaines en millions de dollars US	en %
Canada	75,2	30,1
Europe de l'Ouest	128,1	51,3
Japon	14,4	5,8
Autres	<u>32,1</u>	<u>12,8</u>
Total	\$ 249,8	100 %

Effet du libre-échange sur les droits de douane

À l'heure actuelle, les États-Unis imposent des droits allant de 5 à 10 % sur les produits de boulangerie. En vertu de l'Accord de libre-échange d'ici le 1^{er} janvier 1998, tous les droits seront supprimés en dix tranches égales.

ACCUMULATEURS

Le rapport sur ce secteur est axé sur deux groupes de produits comprenant, selon la classification américaine, les accumulateurs au nickel-calcium, les piles non rechargeables et les piles primaires. Consultez le rapport même pour obtenir des renseignements plus détaillés sur le marché américain et sur les droits appliqués par les États-Unis, de même que des indices sur les possibilités d'exportation de cette catégorie de produits. Ce rapport contient les points saillants suivants :

Marché des importations américaines

Le tableau ci-dessous montre la valeur des importations totales des États-Unis dans ce secteur, en 1986, et la part du marché détenue par quatre régions exportatrices.

Régions	Marché des importations américaines en millions de dollars US	en %
Canada	1,8	0,6
Europe de l'Ouest	42,2	13,2
Japon	184,8	57,8
Autres	<u>91,0</u>	<u>28,4</u>
Total	\$ 319,8	100 %

Effet du libre-échange sur les droits de douane

À l'heure actuelle, la fourchette de droits imposés par les États-Unis va de 5,1 à 5,3 %. En vertu de l'Accord de libre-échange, les droits seront supprimés en dix tranches égales de sorte que les produits seront admis en franchise à compter du 1^{er} janvier 1998.